BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 867

## 36 – INDRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂTEAUROUX

## Ventes et cessions

329 506 703 RCS Châteauroux.
**LIMOISE DISTRIBUTION.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 80000.00 EUR.
*Adresse :* Rue de la Limoise, 36100 Issoudun.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Aux termes d'un acte signé électroniquement le 11 juillet 2023. La société LIMOISE DISTRIBUTION, SAS au capital de 80.000 €, dont le siège social est à ISSOUDUN (36100) Rue de la Limoise, 329 506 703 RCS CHATEAUROUX, et la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROCADE DE LA LIMOISE, SCI au capital de 2.424,15 €, dont le siège social est à ISSOUDUN (36100), 328 429 865 RCS CHATEAUROUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROCADE DE LA LIMOISE par la société LIMOISE DISTRIBUTION. La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROCADE DE LA LIMOISE ferait apport à la société LIMOISE DISTRIBUTION de la totalité de son actif, soit 1.038.473 € à charge de la totalité de son passif, soit 34.655 €. La valeur nette des apports s'élèverait à un actif net de 1.003.818 €. La société LIMOISE DISTRIBUTION sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion et en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er OCTOBRE 2022. La société LIMOISE DISTRIBUTION détenant la totalité des 16.161 parts composant le capital social de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROCADE DE LA LIMOISE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Les créanciers des sociétés LIMOISE DISTRIBUTION et SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROCADE DE LA LIMOISE dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans le délai de trente jours. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de CHATEAUROUX au nom des sociétés LIMOISE DISTRIBUTION et SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROCADE DE LA LIMOISE le 19 JUILLET 2023..